



Ville de BRESLES
CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
Mercredi 24 Octobre 2018

Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

PRESENTS : Messieurs DUTHOIT André – CRUCET Christophe - **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse — DUTRIAUX Bruno — LEONARDI Frédéric — FEDELI Valérie – MACAIRE Aurélie – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique – MESNARD Katia

Absent (e) s représenté (e) s :

Madame FUMERY Anne pouvoir à Monsieur CHOQUET Patrick

Monsieur MAGNIER Michel pouvoir à Monsieur DUTRIAUX Bruno

Madame PIEROZAK Dina pouvoir à Monsieur CORDIER Dominique

Monsieur LEVESQUE Patrick pouvoir à Monsieur DUTHOIT André

Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle pouvoir à Monsieur CRUCET Christophe

Monsieur VANDEWALLE Franck pouvoir à Madame FABUREL Christine

Absents excusés :

Madame TRAEN Emilie

Monsieur CHISS Lionel

Absents non excusés :

Monsieur MUNIO Bertrand

Madame CAYER Anne-Françoise

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint pour pouvoir délibérer sur les affaires de la commune.

Madame Aurélie MACAIRE est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux autres points à l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée, à l'unanimité, des membres présents.

Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 27 juin 2018 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Décision 10/2018 : Contrat d'entretien avec la société ENGIE de la signalisation des feux tricolores de la ville de Bresles
- Décision 11/2018 : Marché chauffage – Renouvellement avec la société ENGIE
- Décision 12/2018 : Marché des Places du Centre-bourg : Avenant n°1 avec la société EIFFAGE

DELIBERATIONS

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le projet de décision modificative n°2 du budget principal 2018 tel que présenté ci-dessous :

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2018
BUDGET PRINCIPAL
DECISIONS MODIFICATIVES N° 2/2018

SECTION D' INVESTISSEMENT - DEPENSES :

21312-436.212	Travaux aux écoles	5 900.00 €
21318-412.01	Divers travaux de bâtiments publics	9 500.00 €
2188-297.01	Fourniture et pose d'un bako (Système écran pour la salle du Conseil Municipal)	5 000.00 €
21538-434.412	Autres réseaux : Raccordement gaz stade et dojo	1 100.00 €
2184-437.251	Mobilier "Centre Ados"	- 2 000.00 €
2183-437.251	Matériel informatique "Centre Ados"	- 2 000.00 €
2132-424.01	Travaux de Batiments (immeubles de rapport) : Fenêtres rue de la Chaussée	- 13 000.00 €
21311-423.020	Fourniture et pose de fenêtres Hôtel de Ville	13 000.00 €
2051-397.020	Logiciels (pour la Médiathèque)	6 000.00 €
202-426.020	Plan Local Urbanisme	4 200.00 €
238-414.822	Avances : halle	- 2 448.00 €
238-427.824	Avances : Aménagement du Centre Ville	22 103.00 €
2313-427.824	Aménagement du Centre Ville	1 098 804.00 €
4541.824	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers /Aménagement du Centre Ville	231 060.00 €
	TOTAL :	1 377 219.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

1321-417.212	Subvention ETAT/Dotation Globale de Décentralisation - "meubler " liée à l'opération pour la construction d'une bibliothèque	28 287.00 €
1321-417.212	Subvention ETAT/Dotation Globale de Décentralisation - "informatique" liée à l'opération pour la construction d'une bibliothèque	15 354.00 €
1322-427.824	Subvention REGION - Aménagement du Centre Ville	699 518.00 €
1321-427.824	Subvention ETAT - Aménagement du Centre Ville	403 000.00 €
4542.824	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers /Aménagement du Centre Ville	231 060.00 €
	TOTAL :	1 377 219.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

6218.020 (101) :	Autres personnel extérieur	28 602.00 €
60612	Energie, électricité	20 000.00 €
60612.020 (100)	1 000.00 €	
60612.020 (300)	1 000.00 €	
60612.212 (210)	2 000.00 €	
60612.321 (550)	2 000.00 €	
60612.412 (420)	2 000.00 €	
60612.412 (440)	2 000.00 €	
60612.71 (540) :	1 000.00 €	
60612.814 (307)	5 000.00 €	
60612.824 (131)	4 000.00 €	
	20 000.00 €	

60621.....	Combustibles						21 000.00 €
60621.211 (230)	6 000.00 €						
60621.212 (210)	3 000.00 €						
60621.212 (220)	3 000.00 €						
60621.251 (262)	2 500.00 €						
60621.412 (440)	2 500.00 €						
60621.71. (540)	2 000.00 €						
60621.823 (3063)	2 000.00 €						
	21 000.00 €						
6161.020 (100) :	Assurances						3 000.00 €
						TOTAL :	72 602.00 €
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :</u>							
73223.01 (000)	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales						30 478.00 €
7381.01 (000)	Fonds Départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement						42 124.00 €
						TOTAL :	72 602.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, le projet de décision modificative n°2 du budget principal 2018.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE LA SALLE ROBERT GOURDAIN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le projet de décision modificative n°1 du budget annexe de la salle Robert Gourdain 2018, tel que présenté ci-dessous :

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2018

SALLE POLYVALENTE R. GOURDAIN DECISIONS MODIFICATIVES N° 1/2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

64111.314 - Rémunération principale	1 000.00 €
-------------------------------------	------------

023.314 - Virement à la section d'investissement	- 1 000.00 €
--	--------------

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

21318-107.314 - Travaux autres bâtiments publics	- 1 000.00 €
--	--------------

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

021.314 - Virement de la section de fonctionnement	- 1 000.00 €
--	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, le projet de décision modificative n°1 du budget annexe Salle Polyvalente Robert Gourdain.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (CAB) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport de la commission locale des charges transférées.

En l'espèce, il s'agit d'approuver le rapport de la CLECT en date du 10 Septembre 2018.

Cette CLECT avait pour objet :

- L'actualisation des attributions de compensation (AC) des anciennes communes de l'ex CCRB et la finalisation des AC des neuf nouvelles communes adhérentes
- L'extension de la compétence « gens du voyage » de la communauté d'agglomération et l'actualisation de l'AC de la commune de Beauvais
- L'évaluation des transferts de charges des ZAE
- L'Evaluation des transferts de charges de la CAB31 au titre de la GEMAPI

A cette occasion, Monsieur le Maire rappelle que le rôle de la CLECT est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés, le plus souvent des communes vers l'EPCI.

Monsieur le Maire rappelle que la CAB représente 53 communes pour près de 110 000 habitants.

Monsieur le Maire ajoute que la Ville de Bresles dispose de 3 représentants pour siéger au sein des instances de la CAB à travers six commissions de travail.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si d'autres transferts sont programmés tels que la Petite Enfance ou les zones économiques.

Monsieur le Maire répond que les voiries, l'assainissement, les aires des gens du voyage, GEMAPI sont, aujourd'hui, les principales compétences transférées.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que la participation des communes au SDIS est prise en charge par la CAB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

FINANCE : GARANTIE D'EMPRUNT SA HLM DU BEAUVAISIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la loi de finances pour 2018 a instauré une baisse du montant des Aides Personnalisées au Logement (APL) dans le parc social.

Pour que cette réduction d'APL ne se traduise pas par une baisse de pouvoir d'achat pour les ménages concernés, la Loi de Finances 2018 a imposé aux organismes de logement social une

baisse des loyers via la mise en place d'une Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) applicable en 2018, 2019 et 2020 et qui sera probablement pérennisée.

L'économie budgétaire de l'Etat se traduira, in fine, par une baisse de ressources significative des organismes de logement social, à hauteur de 1,5 milliards d'euros en année pleine.

Cette mesure s'accompagne d'un quasi doublement du taux réduit de la TVA applicable aux constructions et aux réhabilitations (hors thermique) réalisées par les organismes, et d'un gel des loyers.

Conscient que ces dispositions vont peser lourd dans les équilibres budgétaires des bailleurs sociaux, l'Etat a demandé à la Caisse des Dépôts de leur proposer un rallongement d'une partie de leur encours de dette.

Le périmètre de rallongement porte sur les prêts indexés sur le taux du livret A dont la marge est supérieure ou égale à 0,60% et dont les durées résiduelles sont comprises entre 3 et 30 ans.

La période de rallongement verra le taux de ces emprunts passer à Livret A +0,60%.

A cet effet, la SA HLM du Beauvaisis a décidé de recourir à cette offre de réaménagement, comme une majorité d'organismes, en faisant le choix d'un rallongement de 10 ans.

En conséquence, la SA HLM du Beauvaisis sollicite la Municipalité pour la réitération des garanties qui ont été accordées en leur temps par la Ville de Bresles sur les prêts numéros 1266650 et 1266655.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de la SA HLM du Beauvaisis.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a déjà donné son accord pour garantir la SA HLM Du Beauvaisis et que le risque est mesuré.

A cette occasion, Monsieur le Maire explique que la SA HLM du Beauvaisis a procédé à une réhabilitation de ses logements à Bresles. Ces travaux permettront de réduire la facture énergétique des locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, cette proposition.

POLE SANTE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (CAB)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de pôle santé en partenariat avec la SA HLM du Beauvaisis.

A cette occasion, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conventionner avec la SA HLM, ainsi qu'avec la CAB, pour cofinancer ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec la SA HLM du Beauvaisis ainsi qu'avec la CAB.

MEDIATHEQUE : DESHERBAGE D'UNE PARTIE DU FONDS DOCUMENTAIRE DE LA MEDIATHEQUE MADELEINE ODENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de nouvelle Médiathèque de la Ville.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de procéder à un désherbage des ouvrages de la Médiathèque Madeleine ODENT.

Ce désherbage est réalisé en partenariat avec les services de la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO).

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractive et de répondre aux besoins de la population, ces documents doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins
- La date d'édition
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète, etc)

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être :

- Cédés gratuitement à des institutions, des associations, des commerces...

- Vendus lors de manifestations municipales
- En dépôt dans les boîtes à livres dans divers lieux de la commune
- Valorisés lors d'ateliers manuels
- Détruits en dernier recours

A cette fin, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

► **AUTORISER**, dans le cadre d'un programme de désherbage, les adjoints du patrimoine de la médiathèque Madeleine ODENT à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée
- Application du tampon « Rayé de l'inventaire » sur chaque ouvrage
- Codes barre barrés

► **DONNER** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Vendus par la municipalité entre 20 centimes et 5 euros à l'occasion de manifestations locales ou d'événements particuliers.
- Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la médiathèque.
- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits, et si possible valorisés lors d'ateliers manuels.

► **INDIQUER** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant la liste des documents éliminés.

Monsieur le Maire remercie les personnels de la Médiathèque et de la MDO pour ce travail.

Madame Rose May CHAMBRELANT approuve ce constat et reconnaît le travail réalisé.

Monsieur le Maire informe d'une journée du livre, le samedi 18 mai 2019, sous la Halle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, ces propositions.

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs.

A cet effet, il s'agit de :

- Supprimer un poste à 26H hebdomadaire d'Adjoint Technique Principal de deuxième classe
- Créer un poste à 35H hebdomadaire d'Adjoint Technique Principal de deuxième classe

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la même personne et qu'il n'y a pas d'embauche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, ces propositions.

**CELEBRATION DES COMMEMORATIONS DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE
GUERRE MONDIALE**
ASSOCIATION : MUSEE FERME DE LA PATTE D'OIE

Monsieur Bruno DUTRIAUX propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 500 euros en contrepartie du prêt de matériel à l'association « Musée ferme de la Patte d'Oie » dans le cadre des commémorations du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale.

Ce matériel sera utilisé dans le cadre du programme des commémorations de la ville de Bresles du vendredi 9 au 18 novembre 2018, tel que précisé dans l'annexe 4.

Pour information, Monsieur Bruno DUTRIAUX explique qu'à Le Plessis-Patte-d'Oie, le musée de la Patte d'Oie retrace un siècle de vie rurale avec traditions et métiers d'autrefois. Plus de 10 000 objets exposés, à l'intérieur de 4 bâtiments et une maison 1900 retraçant la vie d'autrefois.

C'est pourquoi Monsieur Bruno DUTRIAUX propose de faire droit à cette demande de subvention exceptionnelle.

Madame Régine GILLAIN rend compte des festivités programmées par la Ville pour célébrer le centenaire de l'armistice du 11 novembre.

Une exposition aura lieu, dans la salle du Conseil Municipal, du Dimanche 11 au 18 novembre.

Une nocturne aura lieu le jeudi 16 novembre.

Les écoles et les associations ont participé à cette exposition.

Monsieur André DUTHOIT informe de la projection gratuite du film « Cheval de Guerre » le 11 novembre à 17h00, à la salle Robert GOURDAIN.

Monsieur Bruno DUTRIAUX ajoute que la cérémonie du 11 novembre débutera à 11h00 après que les cloches aient sonné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, ces propositions.

Monsieur le Maire informe que deux calicots sont apposés sur la façade de la Mairie. Ils représentent une infirmière et un soldat, de la période 14-18.

**CELEBRATION DES COMMEMORATIONS DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE
GUERRE MONDIALE**
DEMANDE DE SUBVENTION – REGION DES HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante, dans le cadre des célébrations du centenaire de la première guerre mondiale, de soutenir le projet porté par la coopérative scolaire ainsi que les élèves de la classe ULIS et Madame Hélène MAUDRIN.

A cet effet, Madame Hélène MAUDRIN présente le projet réalisé. Elle explique que le projet a débuté en 2014 et qu'il va se poursuivre, en 2019, jusqu'à la signature des Traités de Paix.

Le projet consiste en la réalisation d'un film avec des interviews des élèves sur le thème de la première guerre mondiale.

Ce film sera projeté, en intégralité, le vendredi 9 novembre, à 18h30, à la salle Robert GOURDAIN.

Il s'agit d'un travail en partenariat avec le collège Condorcet, l'ALSH, une chorégraphe et les associations de la Ville.

Le projet est estimé à 6 000 euros et Madame Hélène MAUDRIN remercie, à cette occasion, le Conseil Municipal, pour son soutien, ainsi que le Rectorat, le Ministère des Armées.

Les recettes de la vente d'un livre compléteront le financement du projet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire remercie Madame Hélène MAUDRIN et propose aux membres du conseil municipal de solliciter auprès de la Région des Hauts-de-France, une subvention d'un montant de 1000 euros pour contribuer au financement de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, cette proposition et remercie chaleureusement Madame Hélène MAUDRIN.

FONCIER : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OISE (EPFLO)

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante être saisi par la Présidente du Département de l'Oise, Madame Nadège LEFEVRE et par Monsieur Jean-DESSESSART, Président de l'EPFLO, du projet de l'Etat d'étendre à l'ensemble de la Région des Hauts-de-France, le périmètre de l'établissement public foncier de l'Etat, l'EPF Nord-Pas-de Calais.

L'intérêt de ce projet n'ayant pas de pertinence avérée, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de soutenir la démarche engagée par Le Conseil Départemental de l'Oise et l'EPFLO.

Monsieur le Maire rappelle que l'EPFLO est un « satellite » du Conseil Départemental de l'Oise et que pour Bresles, l'EPFLO est l'organisme en charge du rachat des terrains pour la réalisation du Pôle Santé.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si d'autres communes sont engagées dans cette démarche.

Monsieur le Maire répond que la démarche est effectivement soutenue sans pouvoir en donner de chiffres précis.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si les autres départements tels que la Somme et l'Aisne, participent à cette démarche.

Monsieur le Maire explique son souci de conserver une proximité avec les administrations et éviter que tout puisse être validé, sur dossier, à Lille.

Monsieur Christophe CRUCET confirme l'importance de conserver un lien de proximité pour les instances départementales.

Monsieur le Maire évoque sa participation, lors de l'assemblée générale des Maires de l'Oise, et le constat d'un éloignement des centres de décision au détriment des Maires.

Monsieur Patrick CHOQUET acquiesce et confirme le risque de disparition des communes. Il souligne l'importance de pouvoir s'opposer à une nouvelle tutelle de l'Etat sur les questions foncières.

Monsieur Christophe CRUCET expose sa démarche, auprès du SE60, pour conserver un pouvoir de décision au niveau communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, ces propositions.

CONTRAT DE CONCESSION AVEC GRDF : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2017

Monsieur Christophe CRUCET propose aux membres du Conseil Municipal de présenter une synthèse du compte-rendu d'activité du contrat de concession avec GRDF pour l'année 2017.

Monsieur Christophe CRUCET expose aux membres du Conseil Municipal que la distribution publique de gaz naturel est confiée à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 30 août 2000.

Monsieur Christophe CRUCET communique les chiffres suivants :

- Nombre de clients : 486 clients
- Quantités de gaz acheminés : 16 GWh
- Taux de demandes fournisseurs traités dans les délais : 87,27%
- Longueur totale de canalisations : 19,33 km
-

Monsieur Christophe CRUCET informe qu'une synthèse de ce rapport est disponible en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, ce compte-rendu d'activité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAB, AU TITRE DU FDC, POUR LA REALISATION DE PARKINGS A PROXIMITE DU POLE SANTE ET DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la CAB, dans le cadre du FDC, pour la réalisation de parkings à proximité du Pôle Santé et de la Médiathèque.

Monsieur le Maire informe, que suite à un changement du règlement par la CAB, la création de parkings est désormais possible, contrairement à ce qui était envisagé en début d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, cette proposition de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

SUBVENTION : ASSOCIATION REPLAY
REPAS DES AINES : JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

Monsieur Bruno DUTRIAUX propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle, d'un montant de 300 euros, à l'association REPLAY, dans le cadre du repas des aînés, qui aura lieu le jeudi 22 novembre, au sein de l'EPHAD de BRESLES ;

L'association REPLAY est une association de musiciens, domiciliée à Saint Paul. Elle aura pour mission d'animer le repas des aînés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, ces propositions.

DIVERS

➤ **CRESSICULTEURS**

Monsieur le Maire informe de la réunion entre la CAB et les cressiculteurs en date du 21 septembre 2018.

Monsieur le Maire relate les démarches de la Ville, notamment vis-à-vis de l'ex-Président du Syndicat de la Trye, pour faire prévaloir le point de vue des cressiculteurs, sans pour autant avoir pu obtenir de réponses.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire remercie Monsieur Yannick PLOTTU, Directeur Environnement au sein de la CAB pour son initiative et rappelle son attachement à vouloir préserver et sauvegarder cette activité sur le territoire de la commune.

➤ **POSTURE VIGIPIRATE (Rappel Préfecture)**

Mesdames et Messieurs,

La posture VIGIPIRATE « Automne 2018 – Printemps 2019 » est active à compter du 21 octobre 2018 jusqu'au 6 mai 2019.

Cette période est notamment marquée par :

- les fêtes de fin d'année, ponctuées par les célébrations religieuses et l'organisation sur l'ensemble du territoire national de marchés de Noël de plus ou moins grande ampleur ;
-
- les flux importants de voyageurs dans les transports collectifs de personnes lors des vacances de la Toussaint, de Noël, d'hiver et de printemps ;
-
- l'organisation de grands rassemblements tels que les cérémonies du centenaire de l'armistice ou le championnat d'Europe de hand-ball féminin.
-

Plus largement, cette adaptation de la posture VIGIPIRATE, s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau *plan d'action contre le terrorisme* (PACT), et plus particulièrement de son axe « *Protéger : renforcer les politiques de réduction des risques* ».

L'ensemble du territoire national est ainsi maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » en application du plan Vigipirate.

Dans les champs d'activité des ministères sociaux, les objectifs de sécurité restent identiques à la précédente posture « Eté – rentrée 2018 »

En matière de vigilance, de surveillance et de protection, des actions doivent s'exercer notamment dans les établissements et sites qui peuvent constituer une cible pour des attaques terroristes.

Il convient d'afficher le logo du niveau « sécurité renforcée-risque attentat » à l'entrée des sites accueillant du public

Monsieur le Maire procède à un tour de table :

Monsieur Sébastien PULLEUX demande qui a la charge de l'entretien de la Trye.

Monsieur Christophe CRUCET répond que l'entretien de la Trye relève de la compétence de la CAB.

Monsieur le Maire explique qu'il en est de même pour les déchets sauvages où il attend une vigilance de chacun.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si les caméras de vidéo-protections sont utiles.

Monsieur Christophe CRUCET répond que oui lorsque les contrevenants passent par la Ville.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a identifié une personne et que la procédure est en cours.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire rend compte des remerciements ci-dessous :

- Subvention 2018 : Association pour la Connaissance et la conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis
- Secours Catholique – Remerciements Subvention 2018
- APOME – Remerciements Subvention 2018
- AEKS Bresles – Remerciements Subvention 2018
- Etablissement Français du Sang – Prêt de la Salle Robert GOURDAIN le mardi 28 août 2018
- Amis du Quartier – Participation au repas de l'association
- Association Exode Fading – Remerciement Prêt Salle Robert GOURDAIN le 18 août 2018
- Union des Maires de l'Oise – Prêt de la Salle Robert GOURDAIN le 6 novembre 2018
- Associations Pieds Mobiles – Remerciements – course du 9 juin 2018
- Union des propriétaires de Bresles – Remerciements débroussaillage Chemins des partage (Marais d'Hynu)

INFORMATIONS

Courrier Jean Paul GUINCETRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu

« Ensemble pour l'avenir de Bresles »

le 17 aout 2018

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les conseillers Municipaux,

On évoque depuis bien longtemps que la liste « Ensemble pour l'Avenir de Bresles » est une liste d'opposition.

La création de cette liste n'a jamais eu vocation à contrecarrer le système existant mais d'apporter notre contribution en tant que citoyen.

Notre liste s'est toujours voulue être apolitique et notre programme électoral contenait des idées qui sont à ce jour prises en compte.

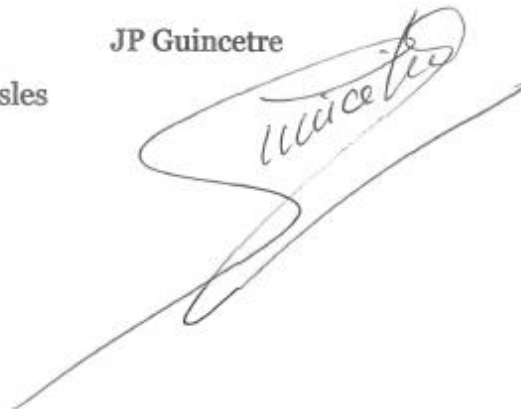
Aujourd'hui nous ne pouvons qu'être satisfaits des améliorations apportées pour permettre de donner une dynamique à notre ville.

Nous partageons pleinement cette évolution et il nous appartient de vous en faire part.

Avec tout notre respect.

JP Guincetre

Monsieur le Maire de Bresles

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guincetre', written over a horizontal line.

Monsieur le Maire se félicite de voir reconnu le fait que la Ville travaille pour l'intérêt commun et non pour des intérêts personnels.

Monsieur le Maire remercie également la Région des Hauts-de-France pour la subvention obtenue, dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement des Places :

Subvention Région Hauts-de-France

209 855 euros en 2018

489 663 euros en 2019

Rapport cressiculteur / CAB

Réunion de travail du 21/09/2018

CALENDRIER

Jeudi 25 octobre 2018 :

20h30 – Ciné Rural – Bresles – Salle Robert GOURDAIN

Vendredi 26 octobre 2018:

Marché des Saveurs, Absolument Gourmand

Samedi 3 novembre 2018

US BRESLES PETANQUE – Championnats Clubs Seniors et féminins

Pot de l'amitié à 13h00

Dimanche 4 Novembre 2018 :

Messe de la Saint-Hubert Place de l'Eglise

Vendredi 9 Novembre 2018 :

18h30 : Spectacle de la classe ULIS de Mme MAUDRIN Centenaire de la première guerre mondiale

Samedi 10 novembre 2018

20h30 – Association Avenir Ensemble – Café-Théâtre – Centre Seigneur

Dimanche 11 novembre 2018 :

11h00 : Commémoration du Centenaire de l'Armistice

Mercredi 14 Novembre 2018 :

Pièce de Théâtre à 19H30 Salle Robert Gourdain « Cendrillon »

Samedi 1^{er} Décembre 2018 :

Cyclocross au lieu-dit « Le Bélier »

Vendredi 7 Décembre 2018 :

Pièce de Théâtre à 20H30 Salle Robert Gourdain « Chanter est un sport comme les autres »

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 21h19.

↓

LEXIQUE

AC : Attribution de Compensation

APL : Aide Personnalisée au Logement

CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

CCRB : Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CLECT : Commission locale d'évaluation des charges transférées

DM : Décision Modificative

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPFLO : Etablissement Public Foncier de l'Oise

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GRDF : Gaz Réseau Distribution de France

MDO : Médiathèque Départementale de l'Oise

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

RLS : Réduction de Loyer de Solidarité

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

ZAE : Zone d'Activités Economiques